RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Fernand LÉGER
LIVAROT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de séance	**28 novembre 2022**	Séance	☒ ordinaire ☐ extraordinaire
Heure de séance	**17H30**		
Date d'envoi des convocations		22 novembre 2022	

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 18 octobre 2022 est soumis au vote des membres présents et

☒ est approuvé
☐ est modifié

avec **voix POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0**

ORDRE DU JOUR

Mme ARTUS (Principale) propose l'ordre du jour suivant :

1) Information sur les instances

2) Fonctionnement :

2.1) Modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration ;

2.2) Contrats et conventions ;

2.3) Dons et legs ;

2.4) Sorties et projets pédagogiques ;

3) Organisation budgétaire et financière :

3.1) Décision Budgétaire Modificative (DBM) et Décision de l'Ordonnateur (DO) ;

3.2) Budget.

NOMS	SIGNATURE
Président : Mme ARTUS	
Secrétaire : Mme MENARD	

	Nbre
Total de membres du CA	**22**
Quorum	12
Membres présents avec voix délibérative	**14**
Membres invités en qualité d'experts	

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2022
LISTE DES PARTICIPANTS

1) Administration

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
Mme ARTUS	Chef d'Etablissement	X			
Mme DOUCHIN	Adjointe Gestionnaire	X			
Mme GROSSET	C.P.E.			X	

TOTAL : 3

2) Élus locaux

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
M. ANFRY	Rep. C. Déptal	X			X		
M. LECLERC	Rep. C. Déptal		X		X		
Mme BONHOMME DUCHEMIN	Rep. C. Déptal	X				X	
Mme PERINI	Rep. C. Déptal		X		X		
M. LEGOUVERNEUR	Rep. Mairie	X			X		
M. TELLIER	Rep. Mairie		X		X		

TOTAL : 3

3) Personnalité qualifiée

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excuse	Emargement
NEANT	Désignée par la DASEN				
	Désignée par le Président du CD				

TOTAL : 0

4) Personnels de l'Établissement

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
Mme GAYOT	Enseignante	X		X			
Mme BISSON	Enseignante	X		X			
Mme MARIE-CAHAGNIET	Enseignante	X		X			
Mme ESNAUD	Enseignant	X				X	
Mme JOUAN	Enseignante	X				X	
Mme LEPERE	Enseignante	X		X			
Mme LEMONIER	Enseignant		X	X			
Mme AMEY	Enseignante		X	X			
Mme GUILLOU	Enseignante		X				
NEANT			X				
			X				
			X				

TOTAL : 6

4) Personnels de l'Établissement (suite)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
M. SOULAYRAC	Agent Territorial	X		X			
M. LEBOUC	Agent Territorial	X				X	
Mme MONTAIGNE	Agent Territorial		X			X	
NEANT			X				

TOTAL : 2

5) Parents d'élèves et élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
Mme FOUQUET	Parent d'Élève	X		X			
Mme ROSET	Parent d'Élève	X		X			
Mme VALERE	Parent d'Élève	X			X		
Mme MENARD	Parent d'Élève	X		X			
M. GIFFAUT	Parent d'Élève	X			X		
Mme HUNOUT	Parent d'Élève	X		X			
Mme PLANCHON	Parent d'Élève		X		X		
Mme SOULAYRAC	Parent d'Élève		X		X		
NEANT			X				
			X				
			X				
			X				
M. LE GRIVES	Elève	X				X	
Mme GUILLEMOT	Elève	X		X			
Mme ESSAOUFI	Elève		X			X	
M. ROGUET	Elève		X		X		

TOTAL : 8

1) INFORMATION SUR LES INSTANCES :

La Principale informe que l'établissement ne délèguera pas de compétences à la commission permanente, en conséquence de quoi, celle-ci n'a pas de légitimité d'existence.

La Principale donne des compléments d'information sur les instances suivantes :

- **Conseil de Vie Collégienne (CVC)** (annexe 1)
- **Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)** (annexe 2)
- **Conseil Pédagogique** (annexe 3)

2) FONCTIONNEMENT :

2.1) Modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration (annexe 4)

2.2) Conventions et contrats :

La Principale présente les contrats et demande pour chaque document l'autorisation de les signer.

- Avenant n°3 au contrat d'objectif n°7 entre le Département et les Collèges Publics (annexe 5) :

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

- Programme d'Activité Négocié (PAN) CIO/EPLE (annexe 6) :

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

- Contrat Copieurs (annexe 7) :

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

- Convention et Road-Book « Génération numérique » (annexe 8) :

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

2.3) Dons et legs :

- Don :

La Principale demande l'autorisation du Conseil d'Administration d'accepter les dons et legs de partenaires extérieurs afin d'alléger les coûts de financement des projets du collège. Elle en profite pour remercier ces partenaires, dont le FSE. L'autorisation est soumise pour validation.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

- Don du Foyer Socio-Educatif (FSE) :

Un don d'un montant total de 4277€ est versé au Collège de Livarot pour les sorties pédagogiques et les projets culturels.
L'Adjointe-Gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration leur accord pour l'acceptation du don du FSE :

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

2.4) Sorties et projets pédagogiques :

L'Adjointe-Gestionnaire présente aux membres du C.A. le calendrier des sorties et des projets pédagogiques prévus pour l'année 2023 (annexe 9).

Elle demande leur accord pour le financement des sorties facultatives suivantes (dont une participation financière des familles de 5€ par élève/par sortie, sauf mention spéciale pour le séjour d'intégration 6ème).
Mme Gayot, enseignante, soulève la réflexion d'augmenter la part demandée aux familles dans un contexte d'inflation. La Principale explique que la politique départementale vise à préserver le pouvoir d'achat des familles et qu'elle non plus, ne souhaite pas leur demander davantage.

L'Adjointe-Gestionnaire rassure en expliquant que la proposition de budget 2023 dispose encore de réserves très satisfaisantes et permet d'envisager ce soutien financier. Le conseil d'administration se propose donc d'étudier les points suivants pour pouvoir voter en connaissance de cause sur celui-ci ensuite.

2.4.1) Mémorial - Caen

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

2.4.2) Cité des sciences et de l'industrie – Paris

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

2.4.3) Musée d'Orsay – Paris

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

2.4.4) Séjour intégration 6èmes – Asnelles
La participation des familles est proposée à 50€.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

3) ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE :

3.1) Décision Budgétaire Modificative (DBM) et Décision de l'Ordonnateur (DO) :

3.1.1) Décision de l'ordonnateur n°2 :

L'Adjointe-Gestionnaire informe le CA d'une modification dans le budget en AP : débit de 1000€ sur la ligne AP-OUVERT-0PARISL1 afin de créer et créditer la ligne AP-OUVERT-0THEATRE et de régler la facture de l'atelier théâtre concernant les 5B (projet Tardieu). La Principale précise que ce projet a commencé dès ce début d'année scolaire, et sa prise en charge financière n'avait pas été présenté en CA antérieurement.

3.1.2) DBM n°7 pour information :

L'Adjointe-Gestionnaire informe le CA qu'elle intègre au budget une subvention du département de 3558.54€ correspondant à la prise en charge de travaux au gymnase (infiltration et réparation d'un ouvrant).

3.1.3) DBM n°8 pour vote :

L'Adjointe-Gestionnaire demande l'autorisation au CA de prélever 32000€ sur les fonds de réserve afin de pouvoir régler les factures de chauffage à venir (28000€ : augmentation substantielle due à la crise de l'énergie) et du SRH (4000€ : recettes réelles en deçà des recettes prévisionnelles et augmentation du coût des denrées). Elle précise l'avis favorable émis par l'agent comptable. Cette opération correspond à l'opération 13 de la DBM n°8.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

3.1.4) DBM n°9 pour vote :

L'Adjointe-Gestionnaire demande l'autorisation au CA de réaliser un virement entre le service ALO et le service OPC afin de réaliser l'achat de matériel informatique pour l'administration pour un montant de 1300€. Cette opération correspond à l'opération 14 de la DBM n°9.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

3.2) Budget :

- Rapport de l'ordonnateur budget 2023 (annexe 10).

La Principale présente le rapport de l'ordonnateur et fait référence au projet d'établissement sur lequel la politique de l'établissement s'appuie. Elle précise que la lecture du budget illustre les grands axes du nouveau projet d'établissement : la mobilité des élèves et l'ambition scolaire y représentent de véritables enjeux.

- **Répartition de la dotation globale financière 2023** (annexe 11) :

La Principale et l'Adjointe-gestionnaire présentent la répartition de la dotation de fonctionnement (DGF) pour 2023 (139 498€).

Le budget est établi selon les éléments connus à ce jour :

- Service Activité Pédagogique (AP) : 44 096.61€ (dont 23 275€ de DGF)
- Service Vie de l'Elève (VE) : 29 912€ (-7 180.72€) (dont 4 604.28€ de DGF)
- Service Administration et Logistique (ALO) : 129 508.91€ (-15 139.76€) (dont 111 618.72€ de DGF)
- Service Restauration et Hébergement (SRH) : 98 054.60€
- Service des Opérations en capital (OPC) : 9000 euros (-9000€)

VOTE DE LA REPARTITION PAR SERVICE :

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la Principale) met fin au conseil d'administration.

La séance est levée à 18H50.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Fernand LÉGER
LIVAROT

Annexe 1

Collège de moins de 600 élèves sans SEGPA

Conseil de Vie Collègienne Année scolaire 2022-2023

(Indépendant du C.A.)

Direction	Chef d'établissement	Mme ARTUS Isabelle
	Gestionnaire	Mme DOUCHIN Murielle
	Conseiller Principal d'Education	Mme GROSSET Marion
Représentants des personnels	Un binôme de professeurs volontaires (1titulaire/1suppléant)	Mme LEPERE Ingrid
		Mme GAYOT Fabienne
	Un binôme d'assistants d'éducation volontaires (1titulaire/1suppléant)	Mme BERTHAUD Amandine
		Mme GRENIER Amandine
	Un binôme d'ATOSS volontaires (1titulaire/1suppléant)	Mme SURIRAY Aurore
		Mme GRAFFET Stéphanie

Représentants des parents d'élèves et élèves	Un binôme de parents d'élèves volontaires (1titulaire/1suppléant)	Mme PLANCHON Estelle
		Mme VALERE Marie
	Représentants élèves élus par niveau	Mme BUNOUT Judith (6ème)
		M. LAINE Gabriel (6ème)
		M. AUBERT Axel (5ème)
		M. DAUBRESSE Nathan (5ème)
		Mme LE SECQ Jeanne (4ème)
		M. PIERRE - - LETELLIER Jim (4ème)
		Mme GIOT Ayline (3ème)
		Mme TIROT Faustine (3ème)

Les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité, à l'organisation du temps scolaire, à l'élaboration du règlement intérieur ;
- les questions relatives aux équipements et à la restauration ;
- les modalités d'organisation du travail personnel et de l'accompagnement des élèves ;
- les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire ainsi que celles visant à promouvoir les pratiques participatives (favoriser la coopération et la cohésion entre les élèves ainsi que de renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement).
- la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours citoyen, du parcours « avenir » et du parcours éducatif de santé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Fernand LÉGER
LIVAROT

Annexe 2

Collège de moins de 600 élèves sans SEGPA
Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) (rectifié)
Année scolaire 2022-2023 (Indépendant du C.A.)

	Chef d'établissement	**Mme ARTUS Isabelle**
	Principal-Adjoint	
	Adjointe Gestionnaire	**Mme DOUCHIN Murielle**
	C.P.E.	**Mme GROSSET Marion**
	Infirmière	**Mme GRAVIER Sabrina**
	Assistant social	**En attente de nomination**
Représentant des collectivité territoriales	**Représentant de la commune siège**	**M. TELLIER Yohann-Cédric**
Personnalité qualifiée	**Personnalité qualifiée**	**NEANT**
Représentants des personnels	**Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation**	**Mme ESNAUD Emmanuelle**
		Mme LEROY Angélique
	Représentants suppléants des personnels d'enseignement et d'éducation	
	Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service	**M. SOULAYRAC Olivier**
		Mme MONTAIGNE Meggie
	Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service	**M. LEBOUC Samuel**
Représentants des parents d'élèves et élèves	**2 représentants des parents d'élèves**	**Mme VALERE Marie**
		Mme MENARD Irène
	2 représentants suppléants des parents d'élèves	**M. GIFFAUT Antoine**
		Mme PLANCHON Estelle
	2 représentants des élèves	**Mme BUNOUT Judith**
		M. LAINÉ Gabriel
	2 représentants suppléants des élèves	**M. LE SECQ Eloi**
		M. PREVOST Noa

Il est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la santé, à la citoyenneté, à l'environnement et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESCE organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Fernand LÉGER
LIVAROT

Annexe 3

Collège de moins de 600 élèves sans SEGPA
Conseil pédagogique (rectifié) Année scolaire 2022-2023

(Indépendant du C.A.)

Administration Membres de droit	Chef d'établissement	Mme ARTUS Isabelle
	CPE	Mme GROSSET Marion
Représentants des personnels	1 professeur de chaque niveau au minimum (6ème, 5ème, 4ème, 3ème)	Mme ESNAUD Emmanuelle
		Mme GAYOT Fabienne
		Mme BISSON Aurore
		Mme LEMONIER Laétitia
		Mme GUILLOU Sophie
		Mme BISSON Aurore
		Mme LEFRANC Julie
	1 professeur de chaque champ disciplinaire au minimum (Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, Sciences et Techniques, EPS, Arts,Langues vivantes 1, Langues vivantes 2)	M. SORET Julien
		M. DUMAINE Yoann
		Mme LEPERE Ingrid
		M. CHRETIEN Frédéric
		Mme BAZIN Aline
		Mme BERGER Stéphanie
		Mme MARIE-CAHAGNIET Eve
		Mme AMEY Bénédicte
		Mme LEROY Angélique
		Mme JOUAN Laure

Le conseil pédagogique est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement, qui inclut les propositions d'expérimentations pédagogiques.

La loi fixe la composition minimale du conseil pédagogique :

- au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement ;
- au moins un professeur par champ disciplinaire ;
- un conseiller principal d'éducation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Fernand Léger
Livarot

Annexe 4

Règlement intérieur du Conseil d'Administration
rectifié le 28/11/2022

PREAMBULE :

Le collège est une institution de la République. A ce titre, son conseil d'administration est garant du respect des valeurs républicaines, exprimées dans le préambule de la Constitution Française. Il est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue.

ARTICLE 1 : Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.1 Le conseil d'administration ne se réunit pas en séance publique. Avec l'accord du président, il peut admettre, à titre informatif, toute personne qui peut éclairer les débats. Sur proposition du président, il peut accueillir comme observateurs des personnels en formation, qui sont tenus dès lors à l'obligation de réserve. Les suppléants d'élus au C.A peuvent être admis à assister aux réunions aux mêmes conditions.

1.2 Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

1.3 Le chef d'établissement fixe les dates et heures de séances. Il envoie les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence.

1.4 Les suppléants des membres du conseil d'administration suppléent les titulaires dans l'ordre de la liste de candidature. Le titulaire empêché transmet sa convocation au premier suppléant. Le nom du suppléant remplace le nom du titulaire sur la liste d'émargement.

1.5 Les membres du conseil sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à des situations de personnes.

1.6 Le vote à bulletins secrets est de droit si un membre du conseil le demande. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Les abstentions, bulletins nuls et blancs ne sont pas décomptés. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

1.7 Le conseil peut créer en son sein, pour une durée limitée, des commissions pour l'étude de questions particulières qui sont de sa compétence.

1.8 Après 2 heures 30 de réunion le Conseil d'Administration peut décider du report des questions qui n'ont pas encore été discutées à un autre Conseil d'Administration.

ARTICLE 2 : Déroulement du Conseil d'Administration

2.1 La prise de parole est gérée par le Président. La distribution de documents en séance ne peut se faire qu'avec l'accord du président, et sous réserve que ces documents soient en rapport avec l'ordre du jour.

2.2 Un secrétaire de séance est désigné en début de séance parmi les membres du Conseil d'Administration.

2.3 L'ordre du jour est adopté par le conseil en début de séance.

2.4 Le procès-verbal de la séance précédente est adopté en début de séance. Il comporte la qualité des intervenants et leurs noms.

2.5 Une suspension de séance peut être demandée par une des catégories représentées au conseil.

2.6 Les questions diverses doivent être déposées au plus tard 48 heures avant la réunion.

ARTICLE 3 : Quorum

3.1 Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents en début de séance, est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum huit jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre de présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours. Tout mouvement (entrée ou sortie) est constaté et rigoureusement noté, pour justifier l'effectif figurant sur les actes administratifs.

ARTICLE 4 : Communication

4.1 Les procès-verbaux et les documents administratifs afférents aux séances du Conseil d'Administration sont communicables.

ARTICLE 5 : Durée de validité

5.1 Ce règlement est valable pour l'année scolaire 2022-2023. Il sera soumis au Conseil d'Administration de chaque année scolaire, pour reconduction ou modification.

Avenant n°3
Au Contrat d'objectif n° 7
Entre le Département du Calvados et les collèges publics

Entre

Le Département du Calvados, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Léonce DUPONT, dûment habilité par une délibération du Conseil départemental en date du 26 septembre 2022.

d'une part,

ET

Le collège Fernand Léger à Livarot
représenté par son/sa principal (e) M/MME ARTUS Isabelle
agisant en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 28/11/22

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu la délibération du conseil départemental du Calvados en date du 4 octobre 2021 ;
Vu la délibération du conseil départemental du Calvados en date du 26 septembre 2022 ;
Vu le contrat d'objectif n°7 entre le Département du Calvados et les collèges publics ;
Vu les avenants n°1 et 2 modifiant ledit contrat d'objectifs ;

Considérant que le Département du Calvados et les collèges publics du Calvados se sont entendus par contrat pour définir les relations et les modalités d'exercice de leurs compétences respectives y compris les moyens budgétaires et humains dans le respect du principe d'autonomie des collèges tel que posé dans la réglementation ;

Considérant que l'évolution exceptionnelle et imprévisible, dans le courant de l'année 2021-2022, des dépenses de viabilisation nécessite une adaptation des modalités de financement prévues à l'article 3.1 dudit contrat ;

Considérant que la présente convention révisée par voie d'avenant n° 2 prend fin au 31 décembre 2022 et qu'il est opportun de prolonger la durée de cette convention afin de disposer du temps nécessaire pour intégrer le nouveau principe d'autorité fonctionnelle des adjoints gestionnaires posé par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a été publiée au Journal officiel sous le n°0044, le 22 février 2022.

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Modification l'article 3.1 – Service ALO (Administration et logistiques) – 3 domaines

L'article 3.1 qui prévoit qu'une dotation complémentaire est octoyée à l'établissement si le bilan de la saison de chauffe fait apparaître un résultat déficitaire par rapport aux prévisions budgétaires est modifié comme suit :

« A titre exceptionnel, et au regard du contexte inflationniste liée à la crise internationale qui a entrainé une hausse importante de l'énergie, le résultat déficitaire de la saison de chauffe 2021/2022 sera pris en charge conjointement entre le Département et les EPLE, par prélèvement sur fonds de roulement et en fonction de leur capacité financière.

Ainsi, les établissements disposant d'un fonds de roulement supérieur à 150 jours à la date du 31 décembre 2021 prendront en charge la totalité de ce surcout. Ceux dont le fonds de roulement est compris entre 60 et 150 jours participeront à hauteur de 50% et bénéficieront d'une dotation complémentaire du Département pour les 50% restant. Enfin, ceux dont le fonds de roulement est inférieur à 60 jours feront l'objet d'une dotation complémentaire pour la totalité.

Ces modalités ne devront pas avoir pour effet de réduire les fonds de roulement à moins de 60 jours et pourront être adaptées au cas par cas si la situation financière de l'établissement le justifie. »

Article 2 – Modification de la durée

L'article 8 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2023.

Toute modification éventuelle devra faire l'objet d'un avenant passé dans les mêmes conditions.»

Article 3 : Divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur dés sa signature par les parties.

Fait à Caen, le.....
En deux exemplaires originaux

Le / La Principal(e) du collège

Le Président du conseil départemental du Calvados

Jean-Léonce DUPONT

Académie de Normandie

Année scolaire 2022-2023

PROGRAMME D'ACTIVITÉ NÉGOCIÉ CIO/EPLE

Etablissement : Collège Fernand Léger, Livarot RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *Liberté* *Égalité* *Fraternité* Collège Fernand Léger Livarot	**CIO** : Lisieux **Psychologue de l'Education Nationale** (*spécialité EDO - Education, Développement et Conseil en Orientation)* référente pour l'EPLE : **Julie SORIANO**

Diagnostic partagé (Indicateurs et critères d'évaluation)

Livarot, située à l'est du Calvados est limitrophe des départements de l'Orne et de l'Eure. Indice d'éloignement : 3,9, collège plutôt éloigné et de petite taille. Livarot est une commune rurale située à 50 km de Caen, 34 km de Falaise, 19 km de Lisieux. Les élèves se dirigent vers ces destinations après la 4ème et la 3ème.

Collège accueillant 226 élèves : 111 filles, 115 garçons.

10 divisions : 3 en 6ème, 3 en 5ème, 2 en 4ème et 2 en 3ème

Le collège propose une section sportive scolaire badminton, un option sportive badminton, le latin en 5ème, l'allemand et l'espagnol en LV2.

79,6% des élèves sont demi-pensionnaires. La majorité des élèves viennent des communes rurales autour de Livarot et ils sont transportés par car. Les dispositifs ne peuvent s'étendre au-delà du temps scolaire.

Caractéristiques socio-professionnelles (source APAE 2021) :

Sur la totalité des parents d'élèves 47% sont dans la catégorie socio-professionnelle « ouvriers et inactifs » contre 37,3 au niveau académique et 32% au niveau départemental.

De plus, 34,6% des parents appartiennent à la catégorie socio-professionnelle « employés, artisans, commerçants et agriculteurs », ce qui est plus élevé que la moyenne départementale qui est de 28,4 et académique qui est de 25,5%.

Seuls 27,8% des élèves sont boursiers.

Taux de réussite 2022 :

Lors de la rentrée en 6ème 40% des élèves ont un résultat satisfaisant en maîtrise du français, 58% ont un résultat satisfaisant en fluence. 45,4% des élèves ont des résultats satisfaisants en mathématiques.

Le taux de réussite au DNB en juin 2022 est de 84%, 100% au CFG.

Le taux de passage en seconde générale est de 46% (taux académique 62,3%), seconde professionnelle 34%, MFR 10%, Apprentissage 7% (CAP 3,8%, agriculture 7,7%), SAS 3%.

1 maintien en 3ème.

Un travail sur l'ambition des familles est à approfondir.

Objectifs partagés

1. Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel, en lien avec le parcours avenir
2. Favoriser l'accompagnement des élèves et de leurs familles dans le parcours avenir
3. Aider à l'adaptation au collège et accompagner les élèves rencontrant des difficultés, en situation de handicap, ou en rupture scolaire, en lien avec l'équipe éducative
4. Favoriser le développement psychologique et social des adolescents, la construction d'un rapport positif aux apprentissages, et une projection ambitieuse dans l'avenir
5. Encourager la mobilité, l'ouverture envers les différentes voies et l'ambition.
6. Entamer un travail de liaison inter-degrés.
7. Contribuer à un climat scolaire positif

ACTIONS RETENUES

- **Conseil en orientation individuel** avec les élèves et leurs parents tout au long de l'année
- **Entretiens et examens individuels** des élèves rencontrant des **situations particulières** (Difficultés scolaires, troubles des apprentissages, décrochage, handicap, mal-être...)
- Participation aux **Cordées de la Réussite** (niveaux 4ème et 3ème) en lien avec le lycée professionnel P. Cornu, le lycée M. Gambier de Lisieux et l'ENSICAEN
- Participation aux **Conseils de classe de 3ème**, dans la mesure du possible
- **Participation aux GPDS (groupe de prévention contre le décrochage scolaire) et ESS,** dans la mesure du possible
- Échanges réguliers avec les **Professeurs Principaux** en cours d'année
- **Réunion d'information** sur les filières de formation et les procédures d'orientation à destination des parents de 3ème (2ème trimestre)

Actions collectives :

Niveau 5ème : 2ème trimestre : en co-animation avec la professeure documentaliste

Objectifs : Repérer les éléments essentiels à prendre en compte pour connaître un métier, connaître les ressources, réaliser une fiche métier

Contenu : 1ère séance : Travail en petits groupes sur les activités professionnelles (avec l'outil NDAPP), puis construction collective de la trame d'une fiche métier, présentation des ressources, recherches dans le but de construire sa fiche métier 2ème séance : Restitution des recherches

Niveau 4ème :

2ème trimestre :

Objectifs : découvrir les voies de formation, se projeter dans l'avenir

Contenu : travail en petits groupes sur des études de cas, restitution en collectif

3ème trimestre :

Séances d'accompagnement auprès d'un petit groupe d'élèves de 4èmes ayant pour projet de se diriger vers une classe de 3ème Prépa Métiers (cordées de la réussite avec le LP P. Cornu).

Objectifs : prévenir le décrochage des élèves fragiles, mobiliser autour du projet professionnel

Contenu : séance d'introduction avec un photolangage sur les environnements professionnels (Explorama), séance d'échange avec les élèves de 3ème Prépa Métiers du lycée Paul Cornu, séances d'accompagnement et de recherche sur le projet professionnel.

Niveau 3ème :

1er trimestre :

Objectifs : se mettre en réflexion sur son choix d'orientation, développer les compétences à s'orienter

Contenu : échanges autour des grandes étapes de l'année, les voies de formation après la 3ème, connaissance des outils et ressources

3ème trimestre : **Objectifs** : Accompagner et/ou finaliser un processus de choix concrets après la 3ème

Contenu : Information sur les procédures d'orientation et d'affectation, puis mise en application avec un exercice de simulation d'une fiche de vœux

MOYENS MIS A DISPOSITION
Par le CIO : Permanence de rendez-vous de septembre à juin, un mardi tous les 15 jours (semaine A), de 9h à 17h00. Temps en soirée pour les réunions et rencontres avec les familles.
Par l'EPLE : Bureau individuel, poste informatique, accès internet et téléphone (ligne directe), Pronote. Espace orientation au Cdi du collège.

Le 10/10/2022 à Livarot

Le Directeur du CIO

Le Chef d'établissement
ARTUS Isabelle

Le Psy-EN EDO

Annexe 7

Version V28i; 28/10/2022

Date de création :	24/11/2022
Créé par :	ugap
Mis à jour le :	25/11/2022

Etat préparatoire au devis photocopieur (Acquisition avec maintenance sur 5 ans)

Direction territoriale Nord-Ouest - Délégation de Caen - Hérouville-Saint-Clair
2 bis, avenue de Cambridge
2ème étage
14200 Hérouville-Saint-Clair

Opération Commerciale :
Suivi Commercial : Geoffrey CAULIER
06 66 48 81 49 gcaulier@ugap.fr
Tél : (0)2 31 06 11 40
Fax : (0)2 31 95 38 89

Client : Conseil Départemental du Calvados - ST CONTEST - DO 14900803

Adresse : Livré : College Fernand Léger - SALLE PROFS N° 1 - RDC
REPRISE KONICA BH658 n° AA6R021000100

Code Postal : **Ville :** 59 rue du maréchal Foch 14140 LIVAROT

Contact de livraison (1) : Murielle DOUCHIN 02 31 63 50 75 int.0140067x@ac-normandie.fr
Nom, prénom, téléphone, mail

L'interlocuteur accès portail (2) : Murielle DOUCHIN 02 31 63 50 75 int.0140067x@ac-normandie.fr
Nom, prénom, téléphone, mail

Date d'admission prévisible du matériel :

Configurations des équipements :

Lien vers le site vitrine : www.ugap.fr

	Référence UGAP	Référence Fournisseur	Désignation	Qté	Prix Unitaire HT	Prix Total HT	Copies par trimestre (3)
10	2840337	E-STUDIO6518A	Copieur L - E-Studio 6518A - 2K7/540 - 1K7/2320 - n et b	1	3 363,86 €	3 363,86 €	20 000
20	2798320	KA-6551-ET	Plateau de sortie latéral	1	72,45 €	72,45 €	
30	2798327	GR-1340	Pavé numérique 10 touches	1	27,64 €	27,64 €	
40	2798335	EWGDP4	Eway Gestion de Parc	1	155,10 €	155,10 €	
50	5541849	DEPLOI-PRINT	Forfait installation impression par poste	1	15,51 €	15,51 €	
60	5541850	DEPLOI-SCAN	Forfait installation scannerpar poste	1	15,51 €	15,51 €	
70	5541858	ENLEV STD MFP HORS TOSH	Frais d'acheminement pour retraitement DEEE des matériels autres que Toshiba	1	98,23 €	98,23 €	

Montant d'acquisition hors coûts de maintenance et prestations	*HT*	*3 619,05 €*	*20 000*
	TTC	*4 342,86 €*	
Montant total des prestations (4)	*HT*	*129,25 €*	
	TTC	*155,10 €*	

Descriptif financier H.T. par poste

N° Config	Délai d' Intervention	Période d'Intervention	Maintenance N&B	Maintenance Couleur	Maintenance Logo Marianne	Maintenance Trimestrielle	Coût d'acquisition	Coût trimestriel (5)
10	sous 8H	8h/18h du Lundi au Vendredi hors JF	41,36 €	-	-	41,36 €	3 619,05 €	41,36 €

Montant de la maintenance sur la durée du contrat	***HT***	***827,20 €***
	TTC	***992,64 €***
Montant total sur la durée du contrat	***HT***	***4 575,50 €***
	TTC	***5 490,60 €***

Coût copie H.T.

N° Config	N&B	Couleur	Logo Marianne
10	0,00207	-	-

Coût copie supplémentaire H.T.

N&B	Couleur	Logo Marianne
0,00207	-	-

Localisation des équipements

N° config	Rang	Contact	N° de téléphone	Bureau	Quantité à livrer	Contact par défaut
10	1			SALLE PROFS N°1 - RDC	1	

(1) Interlocuteur contact de livraison (ZL) pour la prise de rdv et destinataire du mail de livraison - mise en service.

(2) Interlocuteur (ZS) dont l'adresse mail servira à la création des accès au portail du titulaire.

(3) le minimum de copies par copieurs est consultable sur notre site vitrine Ugap.fr

(4) les prestations sont facturées dès service fait (installation, formation,……)

(5) facturation trimestrielle à terme échu

Version V28i; 28/10/2022

Date de création :	24/11/2022
Créé par :	ugap
Mis à jour le :	25/11/2022

Etat préparatoire au devis photocopieur (Acquisition avec maintenance sur 5 ans)

Direction territoriale Nord-Ouest - Délégation de Caen - Hérouville-Saint-Clair
2 bis, avenue de Cambridge
2ème étage
14200 Hérouville-Saint-Clair

Opération Commerciale :
Suivi Commercial : Geoffrey CAULIER
06 66 48 81 49 gcaulier@ugap.fr
Tél : (0)2 31 06 11 40
Fax : (0)2 31 95 38 89

Client : Conseil Départemental du Calvados - ST CONTEST - DO 14900803
Adresse : Livré : College Fernand Léger - SALLE PROFS N° 2 - RDC
REPRISE KONICA BH658 N° AA6R021000291
Code Postal : Ville : 59 rue du maréchal Foch 14140 LIVAROT

Contact de livraison (1) : Murielle DOUCHIN 02 31 63 50 75 int.0140067x@ac-normandie.fr
Nom, prénom, téléphone, mail
L'interlocuteur accès portail (2) : Murielle DOUCHIN 02 31 63 50 75 int.0140067x@ac-normandie.fr
Nom, prénom, téléphone, mail

Date d'admission prévisible du matériel :

Configurations des équipements :

Lien vers le site vitrine : www.ugap.fr

	Référence UGAP	Référence Fournisseur	Désignation	Qté	Prix Unitaire HT	Prix Total HT	Copies par trimestre (3)
10	2840337	E-STUDIO6518A	Copieur L - E-Studio 6518A - 2K7/540 - 1K7/2320 - n et b	1	3 363,86 €	3 363,86 €	20 000
20	2798320	KA-6551-ET	Plateau de sortie latéral	1	72,45 €	72,45 €	
30	2798327	GR-1340	Pavé numérique 10 touches	1	27,64 €	27,64 €	
40	2798335	EWGDP4	Eway Gestion de Parc	1	155,10 €	155,10 €	
50	5541849	DEPLOI-PRINT	Forfait installation impression par poste	1	15,51 €	15,51 €	
60	5541850	DEPLOI-SCAN	Forfait installation scannerpar poste	1	15,51 €	15,51 €	
70	5541858	ENLEV STD MFP HORS TOSH	Frais d'acheminement pour retraitement DEEE des matériels autres que Toshiba	1	98,23 €	98,23 €	

Montant d'acquisition hors coûts de maintenance et prestations	HT	3 619,05 €	20 000
	TTC	4 342,86 €	
Montant total des prestations (4)	HT	129,25 €	
	TTC	155,10 €	

Descriptif financier H.T. par poste

N° Config	Délai d' Intervention	Période d'Intervention	Maintenance N&B	Maintenance Couleur	Maintenance Logo Marianne	Maintenance Trimestrielle	Coût d'acquisition	Coût trimestriel (5)
10	sous 8H	8h/18h du Lundi au Vendredi hors JF	41,36 €	-	-	41,36 €	3 619,05 €	41,36 €

Montant de la maintenance sur la durée du contrat	***HT***	***827,20 €***
	TTC	***992,64 €***
Montant total sur la durée du contrat	***HT***	***4 575,50 €***
	TTC	***5 490,60 €***

Coût copie H.T.

N° Config	N&B	Couleur	Logo Marianne
10	0,00207	-	-

Coût copie supplémentaire H.T.

N&B	Couleur	Logo Marianne
0,00207	-	-

Localisation des équipements

N° config	Rang	Contact	N° de téléphone	Bureau	Quantité à livrer	Contact par défaut
10	1			SALLE PROFS N° 2 - RDC	1	

(1) Interlocuteur contact de livraison (ZL) pour la prise de rdv et destinataire du mail de livraison - mise en service.

(2) Interlocuteur (ZS) dont l'adresse mail servira à la création des accès au portail du titulaire.

(3) le minimum de copies par copieurs est consultable sur notre site vitrine Ugap.fr

(4) les prestations sont facturées dès service fait (installation, formation,.....)

(5) facturation trimestrielle à terme échu

Version V28i; 28/10/2022

Date de création :	24/11/2022
Créé par :	Caulier Geoffrey
Mis à jour le :	25/11/2022

Etat préparatoire au devis photocopieur (Acquisition avec maintenance sur 5 ans)

Direction territoriale Nord-Ouest - Délégation de Caen - Hérouville-Saint-Clair
2 bis, avenue de Cambridge
2ème étage
14200 Hérouville-Saint-Clair

Opération Commerciale :
Suivi Commercial : Geoffrey CAULIER
06 66 48 81 49 gcaulier@ugap.fr
Tél : (0)2 31 06 11 40
Fax : (0)2 31 95 38 89

Client : Conseil Départemental du Calvados - ST CONTEST - DO 14900803
Adresse : Livré : College Fernand Léger - ADMINISTRATION - RDC
REPRISE KONICA C558 N° A79K021015070
Code Postal : **Ville :** 59 rue du maréchal Foch 14140 LIVAROT

Contact de livraison (1) : Murielle DOUCHIN 02 31 63 50 75 int.0140067x@ac-normandie.fr
Nom, prénom, téléphone, mail
L'interlocuteur accès portail (2) : Murielle DOUCHIN 02 31 63 50 75 int.0140067x@ac-normandie.fr
Nom, prénom, téléphone, mail

Date d'admission prévisible du matériel :

Configurations des équipements :

Lien vers le site vitrine : www.ugap.fr

	Référence UGAP	Référence Fournisseur	Désignation	Qté	Prix Unitaire HT	Prix Total HT	Copies Noir & Blanc par trimestre (3)	Copies Couleur par trimestre (3)	Copies Logo Marianne par trimestre (3)
10	3286111	E-STUDIO4525ACMONOPASSE	**Copieur W - E-Studio 4525AC Monopasse-2K7/550 - couleur 45 à 54 ppm**	1	2 780,94 €	2 780,94 €	*6 000*	*6 000*	
20	3286014	KD-1072	Meuble magasin 550 feuilles	1	106,46 €	106,46 €			
30	3286017	MJ-1114	Finisseur mode livret pliage agrafage	1	972,48 €	972,48 €			
40	3286019	MY-1052	Cassette additionnelle 550 feuilles pour KD-1072	1	125,11 €	125,11 €			
50	2798327	GR-1340	Pavé numérique 10 touches	1	27,64 €	27,64 €			
60	2798335	EWGDP4	Eway Gestion de Parc	1	155,10 €	155,10 €			
70	5541849	DEPLOI-PRINT	Forfait installation impression par poste	1	15,51 €	15,51 €			
80	5541850	DEPLOI-SCAN	Forfait installation scannerpar poste	1	15,51 €	15,51 €			
90	5541858	ENLEV STD MFP HORS TOSH	Frais d'acheminement pour retraitement DEEE des matériels autres que Toshiba	1	98,23 €	98,23 €			

Montant d'acquisition hors coûts de maintenance et prestations	*HT*	*4 167,73 €*	*6 000*	*6 000*
	TTC	*5 001,28 €*		
Montant total des prestations	*HT*	*129,25 €*		

(4)	TTC	155,10 €

Descriptif financier H.T. par poste

N° Config	Délai d' Intervention	Période d'Intervention	Maintenance N&B	Maintenance Couleur	Maintenance Logo Marianne	Maintenance Trimestrielle	Coût d'acquisition	Coût trimestriel (5)
10	sous 8H	8h/18h du Lundi au Vendredi hors JF	12,72 €	127,18 €	-	139,90 €	4 167,73 €	139,90 €

Montant de la maintenance sur la durée du contrat	***HT***	***2 798,00 €***
	TTC	***3 357,60 €***
Montant total sur la durée du contrat	***HT***	***7 094,98 €***
	TTC	***8 513,98 €***

Coût copie H.T.

N° Config	N&B	Couleur	Logo Marianne
10	0,00212	0,02120	-

Coût copie supplémentaire H.T.

N&B	Couleur	Logo Marianne
0,00212	0,02120	-

Localisation des équipements

N° config	Rang	Contact	N° de téléphone	Bureau	Quantité à livrer	Contact par défaut
10	1			Administration RDC	1	

(1) Interlocuteur contact de livraison (ZL) pour la prise de rdv et destinataire du mail de livraison - mise en service.

(2) Interlocuteur (ZS) dont l'adresse mail servira à la création des accès au portail du titulaire.

(3) le minimum de copies par copieurs est consultable sur notre site vitrine Ugap.fr

(4) les prestations sont facturées dès service fait (installation, formation,……)

(5) facturation trimestrielle à terme échu

Convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une action éducative

entre

L'association GÉNÉRATION NUMÉRIQUE, représentée par M Delohen,

adresse : 63bis, rue de la Tombe Issoire à Paris (75014)
N° de SIRET : 813 931 912 000 22

dénommée ci-après l'association,

et

COLLEGE FERNAND LEGER représenté(e) par ARTUS Isabelle

1 ROUTE D ORBEC 14140 LIVAROT

dénommé ci-après l'organisme,

Il est préalablement exposé :

L'organisme a pris connaissance avec intérêt du projet de l'opération d'information et de prévention concernant les enjeux et risques du numérique développée et animée par l'association Génération Numérique.
La mise en place d'échanges sur ces sujets se révèle donc indispensable pour permettre :
d'aiguiser le sens critique des enfants et adolescents, d'éveiller leur curiosité afin de diversifier leurs pratiques, de les sensibiliser aux risques encourus et les aider à développer une démarche morale et citoyenne, d'informer, accompagner et rassurer les adultes (parents, éducateurs et les enseignants) autour des enjeux et des risques liés à l'utilisation de l'Internet, de développer la réflexion autour d'une approche pédagogique complémentaire entre les usages numériques à l'école et les usages domestiques.
L'organisme conscient de l'intérêt que constitue cette démarche citoyenne entend y contribuer en facilitant l'organisation et l'accueil des intervenants de Génération Numérique dans le respect des obligations spécifiques à l'usage temporaire de locaux destinés principalement à l'enseignement scolaire.

Ceci étant rappelé, les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1er : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de participation de l'organisme à une action éducative.
Aucune intervention ne peut être réalisée avant la signature de la présente convention.

Article 2 : Intervenant.e.s extérieur.e.s

L'association a désigné le/la/les intervenant.e.s extérieur.e.s ci-dessous pour animer l'intervention prévue dans le cadre de la présente convention.

Nom : CHARFI Prénom : Sami Adresse : 6 ALLEE DU CHIEN, 14100 LISIEUX Date de naissance 13/07/1971 Lieu de naissance : CAEN (14) N° INSEE : 1 71 07 14 118 162 69 Adresse : Le Bourg , ancine Présbytère ,côté route 14490 PLANQUERY Titres et Diplômes : ANIMATEUR Expérience professionnelle : Animateur chez Génération Numérique depuis 2015.

Article 3 : Modalités de l'intervention

Horaires de l'intervention :

- le 11/01/2023 de 08h30 à 12h30

Lieu de l'intervention : COLLEGE FERNAND LEGER - 1 ROUTE D ORBEC 14140 LIVAROT

Prix de l'intervention :

- 11/01/2023 : 309.00 €

Personnel de l'organisme responsable de l'activité : Mme ARTUS

L'intervenant.e extérieur.e intervient auprès des publics sous la responsabilité d'un personnel de l'organisme présent pendant toute la durée de l'intervention.

L'intervenant.e extérieur.e est responsable de la technicité de l'activité, le personnel de l'organisme reste responsable, sous l'autorité du représentant légal de l'organisme, de la sécurité globale des publics et des objectifs pédagogiques à mettre en œuvre.

L'intervenant.e extérieur.e s'engage à ne pas mettre les publics dans une situation de risque ou de danger.

L'intervenant.e extérieur.e s'engage non seulement à respecter les consignes d'organisation générale données par l'organisme mais également à respecter les termes de la charte académique de participation d'un intervenant.e extérieur.e, et notamment les grands principes applicables à l'école (neutralité, laïcité...).

Le nombre maximal de participants à chaque réunion d'information citoyenne animée et développée par l'association est fixé à environ 30 participants mineurs sauf pour le module Génération Numérique pour lequel le nombre maximal est d'environ 60 participants mineurs.

Article 4 : Absence

En cas d'empêchement, l'intervenant.e extérieur.e ou l'association doit informer l'organisme le plus tôt possible.

Si une séance prévue ne peut avoir lieu, le groupe d'élèves reste dans l'établissement sous l'autorité du membre de l'équipe éducative ; les élèves restent alors sous la responsabilité du chef d'établissement jusqu'à l'heure normalement prévue de fin des cours.

Article 5 : Assurances

L'association atteste avoir souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile individuelle de l'intervenant y compris dans le cadre de l'activité concernée.

Assurance : AVIVA - N° de police :77193797

L'article L911-4 du code de l'éducation peut être appliqué à un.e l'intervenant.e extérieur.e, collaborateur.trice du service public mais sa responsabilité peut être engagée si l'intervenant.e extérieur.e commet une faute personnelle à l'origine d'un dommage causé ou subi par un élève.

L'organisme est responsable de l'organisation, du contenu et du déroulement des séances.

Article 6 : Conditions financières

Intervention à titre onéreux :

L'intervenant.e extérieur.e est rémunéré-e par l'association qui, en tant qu'employeur, prend en charge les déclarations, la rémunération et l'établissement des fiches de paie.

L'association émet une facture à destination de l'organisme correspondant à une participation financière forfaitaire incluant, par exemple, le coût de l'organisation, la rémunération ou les frais de déplacement de l'intervenant-e extérieur.e.

Les sociétaires de la Mutuelle Saint Christophe peuvent bénéficier d'une aide financière correspondant à la moitié du coût d'une journée d'intervention devant les élèves par année scolaire. Pour ce faire, l'établissement devra fournir à l'association un N° de contrat ou de sociétaire au moins 3 semaines avant la date des interventions. Dès réception, l'association sollicitera la Mutuelle Saint Christophe. La facture devra être réglée intégralement à l'association. Pour obtenir le remboursement, l'établissement devra envoyer la facture acquittée par mail à service.prevention@msc-assurance.fr

Frais de repas :

L'organisme autorise l'intervenant.e extérieur.e à bénéficier du service de restauration de l'organisme gratuitement.

Article 7 - Conditions d'annulation

7.1 Annulation par l'intervenant.e extérieur.e
L'intervenant.e extérieur.e se réserve le droit d'annuler des séances si les horaires ou les effectifs sont différents de ce qui était prévu ou si les conditions d'accueil ou de sécurité n'étaient pas remplies.

7.2 Annulation par l'organisme
7.2.1 Fermeture d'une classe imputable à la COVID-19
Lorsque les circonstances sanitaires liées à la COVID-19 rendent impossible la tenue d'une séance, objet de la présente convention, l'organisme remplacera la classe fermée par une autre classe, dans la mesure du possible. En cas d'impossibilité, les horaires de l'intervention pourront être modifiés par l'association afin d'optimiser l'agenda de l'intervenant.e extérieur.e.

7.2.2 Annulation non imputable à la COVID-19
En cas d'annulation par l'organisme, le prix convenu à l'article 3 sera facturé selon le barème suivant :
0% si l'annulation est faite plus de 30 jours avant l'intervention,
50% si l'annulation a lieu entre 15 jours et 30 jours avant l'intervention,
75% si l'annulation a lieu entre 7 jours et 15 jours avant l'intervention,
100% si l'annulation a lieu moins de 7 jours avant l'intervention.

Article 8 : Fin de contrat

La convention peut être dénoncée en cours de période soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce dernier cas, la dénonciation doit faire l'objet d'un préavis d'un mois.

En outre, si l'intervenant.e extérieur.e ne respecte pas les termes de la charte académique, ou commet une faute d'une particulière gravité, l'organisme se réserve le droit de mettre un terme immédiat et sans préavis à toute intervention de l'intervenant.e extérieur.e.

La présente convention prendra effet à compter de sa ratification par les parties et expirera à la fin de la dernière journée d'intervention de l'association, sous condition des engagements définis.

Fait à PARIS, le 05/10/2022

L'association Génération Numérique M. Delohen Signature :	Le chef d'établissement du COLLEGE FERNAND LEGER Signature :

Visa de :

L'intervenant extérieur	Responsable en charge du projet pédagogique

A nous retourner par mail à info@asso-generationnumerique.org

paraphe

Annexe 9

Budget 2023

Sorties pédagogiques obligatoires et facultatives prévues

Intitulé du projet	Nature sortie	PARCOURS	Dates	Discipline	Référent	6ièmes 6A	6B	6C	5èmes 5A	5B	5C	4èmes 4A	4B	3èmes 3A	3B	total élèves	total accompagnateurs	Budget visite achats	Budget transport	Pass culture	Cordées	Subvention région	Subvention CD14	Participation Familles	Don FSE	Don APE	Dépenses prévisionnelles totales	Total par élève	Reste à charge établissement
Mémorial de Caen	F	EAC	28/02/2023	Histoire-Géo	Mme Gayot									26	25	51	3	598	816	795				255	255		1 414 €	28 €	159 €
Visite Lycée Cornu	O	A	2023	Cordées de la réussite										26	25	51	4		150		150						150 €	3 €	0 €
Projet théâtre 3ème	O	EAC	2023	Lettres	Mme Marie-Cahagniet									26	25	51		700									700 €	14 €	700 €
ENSI Caen	O	A	2023	Cordées de la réussite	Mme LEPERE									X	X	15			750		750						750 €	50 €	0 €
Lycée Robillard	O	A	2023	Cordées de la réussite	Mme Grosset							X	X	X	X	25			150		150						150 €	6 €	0 €
Cornu et déplacement dans Lisieux	O	A	2023	Cordées de la réussite	Mme Grosset							X	X			25		350	150		500						500 €	20 €	0 €
Atelier "confiance en soi"	O	A	2023	Cordées de la réussite	Mme Grosset							X	X			25		960			960						960 €	38 €	0 €
Salon de l'Orientation Rouen	O	A	02/02/23									23	25	26	25	99	5		1100			1100					1 100 €	11 €	0 €
Cité des sciences et de l'Industrie	F	EAC	mars-avril 2023	Maths/Sciences	M. Soret/Mme Esnaud/ Mme Bisson /							23	25			48	4	221	1700	1200				240	240		1 921 €	40 €	241 €
Paris Orsay	F	EAC	mai-début juin 2023	Histoire-Géo	Mme Gayot							23	25			48	8		2064					240	240		2 064 €	43 €	1 584 €
Pickles company	O	EAC	29/04/2022	Anglais	Mme Guillou							23	25			48		480							120		480 €	10 €	360 €
Projet théâtre "écriture et mise en scène" (4èmes)	O	EAC	2023	Lettres	Mme Marie-Cahagniet							23	25			48		1100		480					317		1 100 €	23 €	303 €
Information" médias et sexualité"	O	S	2023									23	25			48		309							50		309 €	6 €	259 €
Projet percussions	O	EAC	mai-juin 2023	Vie scolaire	Mme Grosset							23	25			48		1000							167		1 000 €	21 €	833 €
Bayeux tapisserie	O	EAC	03/04/23	Arts Plastiques	Mme Bazin				21	20	21					62	3	325	1085				758		310		1 410 €	23 €	342 €
Caen, au moyen âge et à la renaissance	O	EAC	JUIN 2023	Histoire-Géo	Mme Gayot				21	20	21					62	3		736				515		310		736 €	12 €	-89 €
Projet Molière/Tardieu 2022/2023 (5èmes)	O	EAC	2023	Lettres	Mme Marie-Cahagniet				21	20	21					62		1500					1000		388		1 500 €	24 €	112 €
Projet "Atelier de peinture"	O	EAC	JUIN 2023	Lettres	Mme Jouan					20						20		2600							650		2 600 €	130 €	1 950 €
Vieux-la-romaine	O	EAC	09/05/2023	Histoire-Géo	Mme Gayot	22	21	22								65	3	270	768				537		325		1 038 €	16 €	176 €
Projet Fables 2022/2023 (6èmes)	O	EAC	2023	Lettres	Mme Marie-Cahagniet	22	21	22								65		2600					1000		388		2 600 €	40 €	1 212 €
Séjour intégration 6èmes Asnelles	F	C	27-29/09/2023	Vie scolaire	M. Dumaine/ Mme Grosset	23	23	24								70	9	9812	1700					3500	350		11 512 €	164 €	7 662 €
Projet Cornu/Léger (signalétique)	O	EAC	2023	Lettres	Mme Jouan											0		100									100 €	#DIV/0!	100 €
Projet Léger (3ème volet)	O	EAC	2023	Lettres	Mme Jouan											0		350							167		350 €	#DIV/0!	183 €
					Nombre de sorties par classe	3	3	3	3	4	3	10	10	6	6			23275	11169	2475	2510	1100	3810	4235	4277	0	34 444 €		16 037 €
																							Total						

Parcours : A Avenir, C Citoyen, EAC Educatif, artistique et culturel, S Santé

L : latinistes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Fernand Léger
Livarot Pays d'Auge

Annexe 10

PRESENTATION DU BUDGET 2023

Objectifs et structuration du projet de répartition de la dotation de fonctionnement 2023, collège Fernand Léger (Livarot)

1. Présentation :

Pour information, l'établissement passant sous Op@le en 2023, le budget est construit sans service « Bourses Nationales » et sans contribution entre services.

Ouvertures de crédits 2023 : 301 572.12 € + 9 000€ (OPC) = 310 572.12 €

Prévisions de recettes 2023 : 270 251.64€

Evolution de la dotation de fonctionnement :

année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
dotation	127148€	120580 €	114980 €	120643 €	130900€	131342 €	122866 €	104394 €	139498€
différence n - 1	-1660€	-6568€	-5600 €	+ 5663 €	+10257€	+442€	-8476 €	-18472 €	+35104€

L'augmentation de la dotation de fonctionnement vise à prendre en compte les fortes augmentations des dépenses d'énergie dans le contexte actuel.

Répartition de la dotation de fonctionnement :

	montant	affichage de la recette			% de la DGF totale
		domaine (facultatif)	activité (facultatif)	compte (obligatoire)	
Service général AP	23 275.00€	SUBDEP	20DOT	7443	16.70%
Service spécial VE	4 604.28€	SUBDEP	20DOT	7443	3.30%
Service général ALO	111 618.72€	SUBDEP	20DOT	7443	80%
TOTAL	139 498€				100 %

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Fernand Léger
Livarot Pays d'Auge

Prévision des subventions de la collectivité territoriale :

	montant	**codification** (services, domaines et activités)	
		Dépense	Recette
Piscine	2 700€	AP / AX1-RE / 26NAT	AP / SUBDEP / 26NAT
Activités culturelles	2 000€	AP/AX3PEAC/26PACTHE	AP/SUBDEP/26PACTHE
Autres subventions (transport)	1 810€	AP / AX3PEAC / 28AUT	AP / SUBDEP / 28AUT
Bourses départementales	11 100€	VE / AIDES / 27xxx	VE / SUBDEP / 27xxx

Prévision des subventions de l'Etat :

	montant	**codification** (services, domaines et activités)	
		Dépense	Recette
Manuels scolaires	121.61€	AP / AXE1-RE / 13MS-	AP/ SUBETA / 13MS
Carnets correspondance	610€	AP / AXE4-CO / 13COR	AP / SUBETA / 13COR
Droits de reprographie	390€	AP / AXE4-CO / 13REP	AP / SUBETA / 13REP
Cordées de la réussite	6910€	AP / AXE1-PA / 13CDR	AP / SUBETA / 13CDR
Fonds sociaux collégiens	3 000€	VE / AIDES / 16FS-	VE / SUBETA / 16FS-

2. **Structure du budget :**
   a. **Service Activités Pédagogiques : 44 096.61€**

- Promouvoir les projets internes et externes en lien avec l'ouverture artistique et culturelle,
- Favoriser la réussite scolaire et l'acquisition du socle,
- Favoriser l'ambition scolaire et approfondir l'orientation,
- Accompagner les élèves dans l'exercice de la citoyenneté.

Il en découle la structuration suivante du service :

- Domaine 1 : Parcours Educatif, Artistique et Culturel : 15 538€
- Domaine 2 : Parcours Avenir : 9 187€
- Domaine 3 : Réussite : 13 821.61€
- Domaine 4 : Parcours Citoyen : 550€
- Domaine 5 : Parcours Santé : 600€
- Domaine 6 : Communication : 4 400€

   b. **Service Vie de l'Elève : 29 912€ (-7 180.72€)**

- Accompagner l'élève vers l'autonomie et l'exercice actif de la citoyenneté, notamment à travers les actions du CVC et l'organisation d'un séjour d'intégration pour les élèves de 6èmes.
- Favoriser l'égalité des chances en assurant auprès des élèves en difficultés le soutien financier nécessaire. Pour plus de souplesse, la totalité du fonds social est attribué au Fonds social collégien.

Il en découle la structuration suivante du service :

- Domaine 1 : Aide à l'égalité des chances : 14 100€
- Domaine 2 : Parcours Citoyen : 15 212€
- Domaine 3 : Parcours Santé : 300 €
- Domaine 4 : Communication : 300 €

Dépenses : 29 912.00€

Recettes : 22 731.28€

Le service est déséquilibré à hauteur de 7 180.72€ qui correspondent à une prise sur fonds de réserve pour le financement du séjour d'intégration des 6èmes.

   c. **Service Administration et Logistique : 129 508.91€ € (-15 139.76€)**

- Rénover et maintenir en bon état l'environnement pédagogique et éducatif,
- Maitriser les dépenses de viabilisation et d'entretien dans un contexte inflationniste,
- Poursuivre le déploiement des techniques d'information et de communication,

Il en découle la structuration suivante du service :

- Domaine 1 : Logistique Administrative : 4 000€
- Domaine 2 : Communication : 9 975€
- Domaine 3 : Entretien : 7 800€
- Domaine 3 : Maintenance et contrats : 15 088€
- Domaine 4 : Opérations spécifiques : 4 765.60€
- Domaine 5 : Viabilisation : 87 880.31€

Dépenses, y compris amortissements : 129 508.91 €

Recettes, y compris amortissements : 114 369.15€

Le service est déséquilibré à hauteur de -15 139.76€ qui correspondent :

- A un écrêtement de 11 124.59€ suite à la campagne de chauffe 2020/2021
- Aux amortissements pour 4 015.17€

d. Service spécial Restauration et Hébergement : 98 054.60€

Il retrace les opérations liées au fonctionnement du service annexe d'hébergement.

Les charges financées par les contributions des usagers (15% pour l'ensemble des usagers) couvrent les frais afférents au service (viabilisation, entretien, nettoyage, ...).

- ✓ Le crédit nourriture pour les denrées alimentaires s'élève à 60 945.61€
- ✓ Les contributions demandées par le conseil départemental s'élèvent à 21.5% pour le FDRPI (fonds de rémunération des personnels d'internat) et à 1.25% pour le FCSH (Fonds commun des Services d'Hébergement) et s'appliquent aux collégiens et commensaux du collège ; pour un total de 22 273.30€.

Le département n'ayant pas augmenté les tarifs de restauration pour 2023, malgré la situation économique actuelle, les équipes de cuisine et de gestion vont continuer à appliquer les recommandations afin de respecter la loi Egalim mais risquent de rencontrer des difficultés.

e. Section Opérations en Capital : 9000 €

Le collège projette d'investir dans du matériel de cuisine (à la demande du département) et dans du matériel d'entretien.

3. Conclusion

Budget prévisionnel en déséquilibre de

- -22 320.48€ sur la section de fonctionnement :
  - Amortissements
  - Ecrêtement suite à la campagne de chauffe 2020/2021
  - Prise sur fonds de réserve pour le financement du séjour d'intégration des 6èmes à la rentrée 2023.
- -9 000€ sur la section en capital : prise sur fonds de réserve pour l'achat de matériel de cuisine et d'entretien.

Le Fonds de Roulement global est estimé après prélèvements déjà autorisés à 76 290.30€ (le Fonds de Roulement disponible à 70 903.03€).

Annexe 11

Budget 2023 - Collège Fernand Léger - Livarot Pays d'Auge

Service Général

Dépenses

AP	Activités Pédagogiques			44 096,61 €
AXE3-PEAC	Parcours Educatif, Artistique et Culturel			15 538,00 €
		0BAYEUX4	Sortie Bayeux 5èmes	652,00 €
		0CAEN5	Sortie Caen 5èmes	221,00 €
		0EITC4	Théâtre en Anglais	480,00 €
		0LEGER	Projet Léger	350,00 €
		0LEGER5	Projet Léger "Atelier peinture" 5e	2 600,00 €
		0MEMORIA3	Sortie Mémorial 3èmes (Pass culture)	619,00 €
		0ORSAY4	voyage Paris 4èmes	2 064,00 €
		0PARISCI4	Sortie Paris/Cité des sciences 4èmes (Pass culture)	721,00 €
		0PCORNU	Projet partenariat Cornu Signalétique	100,00 €
		0THEAT3	Projet THEATRE 3èmes	700,00 €
		0THEAT4	Projet THEATRE 4èmes	620,00 €
		0THEAT5	Projet Théâtre 5èmes	500,00 €
		0THEAT6	Projet Théâtre 6èmes	1 600,00 €
		0VIEUX6	Sortie Vieux la Romaine	501,00 €
		26PACTHEA	Subvention Projet théâtre 5e/6e	2 500,00 €
		28AUT	Autres subventions (sorties EAC)	1 810,00 €
AXE1-PA	Parcours Avenir			9 187,00 €
		0DECOUV	Découverte professionnelle	500,00 €
		0MINIENTR	Mini-entreprise	400,00 €
		0ONISEP	Onisep	277,00 €
		0ORIENT	Salon Orientation	1 100,00 €
		13CDR	Cordées de la réussite	6 910,00 €
AXE1-REUSSI	Réussite			13 821,61 €
		0ARTSPLA	Arts plastiques	400,00 €
		0CDI	CDI	2 000,00 €
		0CONCOURS	Concours	500,00 €
		0EPS	EPS	1 000,00 €
		0FOUR	Fournitures (admin, bureau, pluridisciplinaire)	1 000,00 €
		0HG	Histoire-géographie	200,00 €
		0LETTRES	Lettres	400,00 €
		0LVE	Anglais	500,00 €
		0MATHS	Mathématiques	200,00 €
		0MUSIC	Education musicale	250,00 €
		0NUM	Numérique	500,00 €
		0PISCINE	Piscine MNS	750,00 €
		0SCITEC	Sciences et technologie	3 300,00 €
		26NAT	Subvention transport "piscine"	2 700,00 €
		13MS	Manuels scolaires	121,61 €
AXE4-COMM	Communication			4 400,00 €
		0REP	Reprographie (location, maintenance, fournitures)	3 400,00 €
		13REP	Droit de reprographie CFC	390,00 €
		13COR	Carnets de liaison	610,00 €
AXE2-PS	Parcours santé			600,00 €
		0ACTIONS	Actions pédagogiques	150,00 €
		0CESC	CESC	350,00 €
		0EPIDEJ	EPI Petits déjeuners	100,00 €
AXE2-PC	Parcours Citoyen			550,00 €
		0CESC	CESC	200,00 €
		0CVC	CVC	150,00 €
		0E3D	Développement durable	200,00 €

Recettes

AP	Activités Pédagogiques				44 096,61 €	0,00 €
FAMILLES	Familles				1 420,00 €	
		03CDI	Dégradation Livres CDI	7088	35,00 €	
		03COR	Carnets de correspondance	7088	50,00 €	
		03MS	Dégradations manuels scolaires	7088	100,00 €	
		0CONCOURS	Concours participation	7088	500,00 €	
		0FAMILL	Participation Familles sorties facultatives	7067	735,00 €	
SUBDEP	SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT				29 785,00 €	
		20DOT	Dotation de fonctionnement	7443	23 275,00 €	16,68%
		26NAT	Subvention "piscine"	7443	2 700,00 €	
		26PACTHE	Subvention PAC	7443	2 500,00 €	
		28AUT	Autres subventions (sorties EAC)	7443	1 810,00 €	
SUBETAT	SUBVENTION DE L'ETAT				8 031,61 €	
		13CDR	Cordées de la réussite	7411	6 910,00 €	
		13COR	Carnets de liaison	7411	610,00 €	
		13MS	Manuels	7411	121,61 €	
		13REP	Droit de reprographie CFC	7411	390,00 €	
DIVERS	DIVERS				1 100,00 €	
		0DIVERS	Divers	7442	1 100,00 €	
DONS	DONS				3 760,00 €	
		0FSEBAYEUX	Don FSE Bayeux	7468	310,00 €	
		0FSECAEN	Don FSE Caen	7468	310,00 €	
		0FSECESC	DON FSE ACTIONS CESC	7468	50,00 €	
		0FSECITE	Don FSE Paris Cité	7468	240,00 €	
		0FSEEITC	Don FSE Pickles	7468	120,00 €	
		0FSELEGER	Don FSE Projet Léger	7468	650,00 €	
		0FSEMEMO	Don FSE Mémorial	7468	255,00 €	
		0FSEPAR4	Don FSE PARIS 4èmes	7468	240,00 €	
		0FSEPCORNU	Don FSE ProjetCornu/Léger	7468	167,00 €	
		0FSETHEAT	Don FSE THEATRE	7468	1 093,00 €	
		0FSEVIEUX	Don FSE Vieux	7468	325,00 €	

Dépenses

VE	Vie de l'élève			29 912,00 €
AIDES	ÉGALITÉ DES CHANCES			14 100,00 €
		27BDP	Bourses départementales DP	8 200,00 €
		27EXT	Bourses départementales Ext	2 900,00 €
		16FS	Fonds social collégien et lycéen	3 000,00 €
AXE2-PS	Parcours santé			300,00 €
		0INF	Infirmerie	300,00 €
AXE2-PC	Parcours Citoyen			15 212,00 €
		0CVC	CVC (dont droits auteur et mobilier extérieur)	3 600,00 €
		0INTEGR	Intégration 6èmes *(dont 1312€ de part accompagnateur)*	11 512,00 €
		0VIESCO	ACTIVITÉS VIE SCOLAIRE	100,00 €
AXE4-COMM	Communication			300,00 €
		0COMM	Communication (panneaux affichage, radio, télé...)	300,00 €

Recettes

VE	Vie de l'élève				22 731,28 € -7 180,72 €
SUBDEP	SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT				15 704,28 €
		27BDP	Bourses départementales DP	7443	8 200,00 €
		27EXT	Bourses départementales Ext	7443	2 900,00 €
		20DOT	Dotation de fonctionnement	7443	4 604,28 € 3,30%
SUBETAT	SUBVENTION DE L'ETAT				3 000,00 €
		16FS	Fonds social collégien et lycéen	7411	3 000,00 €
FAMILLES	Elèves				3 500,00 €
		0FAMINT	Participation Intégration 6èmes	7088	3 500,00 €
DONS	DONS				517,00 €
		0FSEINT	Don FSE Intégration	7468	350,00 €
		0FSEPERCU	Don FSE PERCUSSIONS	7468	167,00 €
DIVERS	DIVERS				10,00 €
		0DIVERS	Divers	7088	10,00 €

Dépenses

ALO	Administration et logistique			129 508,91 €
MAINT	Maintenance et Contrat			15 088,00 €
		0CARB	Carburant	600,00 €
		0FOURMADM	Fourniture matériel de maintenance et réparation	4 500,00 €
		0P2	P2	4 988,00 €
		0SMAINT	Contrat de maintenance des bâtiments	5 000,00 €
ENTR	Entretien			7 800,00 €
		0FOURNET	Produits de nettoyage	4 000,00 €
		0FOURVET	Vêtements de travail	800,00 €
		0MOB	Mobilier	600,00 €
		0SENTRE	Services d'entretien (blanchissage...)	2 400,00 €
VIABIL	Viabilisation			87 880,31 €
		0EAU	Fourniture d'eau (déduction de 1000€/ SRH)	3 426,00 €
		0ELEC	Fourniture d'électricité (déduction de 1500€/SRH)	16 251,00 €
		0P1	Combustible chauffage +ECS (déduction de 2065,69€/ SRH et dont 11124,59€ écrêtement)	62 788,31 €
		0R2	Utilisation réseau gaz naturel	5 415,00 €
AXE4-COMM	Communication			9 975,00 €
		0AFFR	Affranchissement	3 000,00 €
		0BOIT	Boîte postale	125,00 €
		0DOCLOG	Documentation, abonnements, logiciels	2 200,00 €
		0DRAUT	Droits d'auteurs	50,00 €
		0RECEP	Réceptions	600,00 €
		0REP	Reprographie (location, maintenance, fournitures)	1 300,00 €
		0TELE	Téléphone	2 700,00 €
ADMIN	Logistique Administrative			4 000,00 €
		0ASSU	Assurance	800,00 €
		0DEPLAC	Frais de mission	500,00 €
		0FOURNADMI	Fournitures administratives	1 500,00 €
		0MOBUR	Matériel et mobilier de bureau	1 100,00 €
		0REMUNFG	Rémunération frais de groupement	100,00 €
OPSPE	Opérations spécifiques			4 765,60 €
		0AMOR	Amortissements	4 765,60 €

Recettes

ALO	Administration et logistique				114 369,15 € -15 139,76 €	*écrêtement +amortissemen*
AUTRES	RECETTES DIVERSES				2 000,00 €	15 139,76 €
		0CHARGL	Charges locatives	7088	2 000,00 €	
SUBDEP	SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT				111 618,72 €	
		20DOT	Dotation de fonctionnement *(dont 66309,41€ de viabilisation)*	7443	111 618,72 €	80,01%
OPSPE	Opérations spécifiques				750,43 €	
			Neutralisation amortissements	777	750,43 €	

Dotation de fonctionnement Conseil Départemental	139 498,00 €	
Subvention spécifique Conseil Départemental	139 498,00 €	0,00 €
Subventions d'Etat		
Recettes externes		

Dépenses

SRH	Service de restauration et d'hébergement				98 054,60 €
CN	Crédit nourriture				60 945,61 €
		0ALI	Denrées Non bio		30 472,80 €
		0BIO	Denrées Bio		6 094,56 €
		0QUAD	Denrées de qualité durable		24 378,25 €
REVT	Reversements				22 273,30 €
		0FCS	Fonds commun au SH versé au CD14		1 223,81 €
		0FDRP	Fonds de rémunération versé au CD14		21 049,49 €
MAINT	Maintenance, réparation				4 000,00 €
		0FOURMAI	Fourniture, matériel de maintenance		1 000,00 €
		0SMAINT	Service de contrôle, maintenance		3 000,00 €
MIABIL	Miabilisation				4 565,69 €
		0EAU	Fourniture d'eau		1 000,00 €
		0ELEC	Fourniture d'électricité		1 500,00 €
		0P1	Combustible chauffage + ECS		2 065,69 €
ADMIN	LOGISTIQUE ADMINISTRATIVE				970,00 €
		0DEGRA	Cartes de self		150,00 €
		0DOCLOG	Documentation, abonnements, logiciels		510,00 €
		0FOURN	Fournitures administratives		80,00 €
		0HUISSIER	Frais d'huissier		50,00 €
		0NVAL	Admission en non valeur créances		100,00 €
		0STAG	DP Stage à l'extérieur		50,00 €
		0TIPI	TIPI		30,00 €
ENTRET	Entretien				5 300,00 €
		0FOURENT	Produits de nettoyage		2 500,00 €
		0FOURSRH	Fournitures, consommables de restauration		2 000,00 €
		0FOURVET	Vêtements de travail		800,00 €
				14835,69	0,00 €

Recettes

SRH	Service de restauration et d'hébergement				98 054,60 €
FAMILLES	Familles				89 731,60 €
		0FORFAIT	Produits scolaires - forfaits	7062	89 391,60 €
		0TICKET	Produits scolaires - hors forfaits	7062	190,00 €
		0DEGRA	Dégradations Cartes	7088	150,00 €
COMMENSAUX	Commensaux				8 323,00 €
		0COMX	Commensaux	7062	8 073,00 €
		0PASSGR	Hôtes de passage	7062	250,00 €

0,00 €

Section en capital

Dépenses				Recettes			
OPC	Opérations en capital		9 000,00 €	OPC	Opérations en capital	0,00 €	-9 000,00 €
EQUIP	Equipement						
	0EQUIP	Equipement immobilisé	9 000,00 €				

Résultats détaillés par service

DGF	139 498,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes			
AP	Activités Pédagogiques	44 096,61 €	AP	Activités Pédagogiques	44 096,61 €	0,00 €
VE	Vie de l'élève	29 912,00 €	VE	Vie de l'élève	22 731,28 €	-7 180,72 €
ALO	Administration et logistique	129 508,91 €	ALO	Administration et logistique	114 369,15 €	-15 139,76 €
SBN	Service des bourses nationales		SBN	Service des bourses nationales		0,00 €
SRH	Service de restauration et d'hébergement	98 054,60 €	SRH	Service de restauration et d'hébergement	98 054,60 €	0,00 €
	Résultat de la section de fonctionnement	301 572,12 €			279 251,64 €	

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement	-22 320,48 €	"=P256-H256"
CAF/IAF (résultat section fonctionnement + amortissements - neutralisations amortissements)	-18 305,31 €	"=H258+H150-P123"

Section en capital

Dépenses			Recettes			
OPC	Opérations en capital	9 000,00 €	OPC	Opérations en capital	0,00 €	-9 000,00 €
	Diminution du fonds de roulement	-27 305,31 €				

Dotation de fonctionnement Conseil Départemental
Subvention spécifique Conseil Départemental
Subventions d'Etat
Recettes externes

FDR compte financier 2021	167 783,61 €
Prélèvements 2022 budget initial	
Prélèvements par DBM	64 188,00 €
Besoin en FDR Budget 2023	27 305,31 €
FDR après prélèvement	76 290,30 €
Stocks	4 182,97 €
Créances douteuses	1 204,30 €
	70 903,03 €